



DELIBERATION POINT INFO SUR LES TRAVAUX CONCERNANT LES ARRET DE BUS ROUTE DE GUIDON

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjoints au Maire,
Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Était absent excusé :
Ludovic CASTAGNONI

M Michel PIETRAS, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Délibération point info sur les travaux concernant les arrêts de bus route de Guidon :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre demande de subvention DETR nous a été rejetée.

Vu le courrier de la préfecture reçu le 05 décembre 2023

Monsieur le maire rappelle qu'il est important d'agir pour la sécurité des enfants qui prennent les transports scolaires pour se rendre aux écoles de Pont Saint Maxence, Senlis, Verberie ou Compiègne.

Deux possibilités sont possibles :

Choix n°1 : nous gardons l'accord de subvention (Région) et nous prenons le reste à charge (Sous réserve que les fonds nous ont bien été bloqués pour la commune).

Choix n°2 : Soit nous redéposons les demandes de subventions auprès de différents fonds possible. Et la réponse peut être faite entre 3 à 11 mois comme ce fut le cas cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents, d'**accepter** et d'**autoriser** le maire à signer tout document s'y afférant.

Le conseil municipal fait le choix de choisir l'option n°1 d'agir pour la sécurité des enfants ces dépenses seront inscrite au budget 2024.

